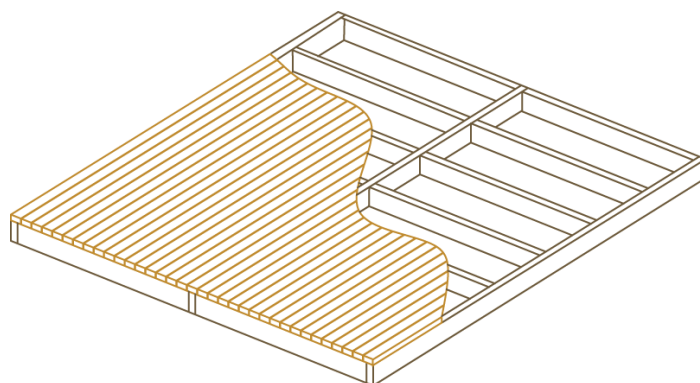


Valorisation des solutions bois pour la réhabilitation des bâtiments

Aide à la rédaction de CCTP **Prescriptions particulières**

Aménagement extérieur – Terrasses bois



23/06/2017

SOMMAIRE

Références normatives	3
Travaux faisant partie du marché.....	5
Recommandations sur le contenu des Documents Particuliers du Marché :	5

Eléments à prendre en compte

Références normatives

Assises et fondations assises

- DTU 12 : Travaux de terrassement pour le bâtiment
- DTU 13.11 : Fondations superficielles
- DTU 20.1 : Ouvrages en maçonnerie de petits éléments
- DTU 21 (NF P 18-201) : Exécution des travaux en béton

Bois de structure et platelage

- NF B 54-040 Lames de platelages en bois
- NF EN 14081 (NF P 21-500) : Structures en bois - Bois de structure à section rectangulaire classé pour sa résistance

Classement structurel des bois

- NF EN 1912 (NF P 21-395) : Structures en bois - Classes de résistance - Affectation des classes visuelles et des essences
- NF B 52-001 : Règles d'utilisation du bois dans les constructions - Classement visuel pour l'emploi en structure des principales essences résineuses et feuillues françaises

Classement d'aspect des lames de platelages

- NF B 54-040 Lames de platelages en bois

Dimensionnement selon Règles CB 71

- NF P 21-701 : Règles CB 71 - Règles de calcul et de conception des charpentes en bois
- NF P 21-400 : Bois de structure et produits à base de bois - Classe de résistance et contraintes admissibles associées
- NF P 06-001 : Base de calcul des constructions - Charges d'exploitations des bâtiments

Dimensionnement selon Eurocode 5

- NF EN 1995-1-1 : EC 5 - Eurocode 5 : Calcul des structures en bois
- NF EN 338 (NF P 21-353) : Bois de structure - Classes de résistance
- NF EN 1991 : EC1 - Eurocode 1 : Actions sur les structures

Conception, mise en œuvre, entretien

- DTU 51.4 : Platelages extérieurs en bois
- NF P 21-203 : DTU 31.1 Travaux de bâtiment - Charpentes et escaliers en bois
- Guide d'entretien des ouvrages bois (FCBA)

Durabilité

- NF EN 335 : Durabilité du bois et des matériaux dérivés du bois - Définition des classes d'emploi
- NF EN 350 : Durabilité des bois et des matériaux dérivés du bois - Durabilité naturelle du bois massif
- NF EN 351 : Durabilité des bois et des matériaux dérivés du bois - Bois massif traité avec produit de préservation
- NF EN 460 : Durabilité des bois et des matériaux dérivés du bois - Guide d'exigences de durabilité du bois pour son utilisation selon les classes d'emploi
- NF B 50-105 - 3 : Bois massifs traités avec produit de préservation
- FD P 20-651 : Durabilité des éléments et ouvrages en bois

Boîtiers, équerres, étriers...

- Référentiel européen (base du marquage CE)
ETAG 015 : Éléments de connexion tridimensionnels
- NF EN 1995-1-1 : EC 5 - Eurocode 5 : Calcul des structures en bois - Durabilité des assembleurs métalliques

Pointes, boulons, vis

- Référentiel européen (base du marquage CE)
- NF EN 14592 (NF P 21-402) : Structures en bois - Éléments de fixations - Exigences
- NF EN 1995-1-1 : EC 5 - Eurocode 5 : Calcul des structures en bois - Durabilité des assembleurs métalliques

Chevilles métalliques

- Référentiel européen (base du marquage CE)
- ETAG 001 : Chevilles métalliques pour béton
- NF EN 1995-1-1 : EC 5 - Eurocode 5 : Calcul des structures en bois - Durabilité des assembleurs métalliques

Garde-corps, escaliers

- NF P 01-012 Règles de sécurité relatives aux dimensions des garde-corps et rampes d'escaliers (ainsi qu'aux abords des bâtiments)
- DTU 36-3 : Escaliers en bois (à paraître)
- NF P 21-211 : Escaliers en bois – Spécifications

Travaux faisant partie du marché

Sauf dispositions contraires des Documents Particuliers du Marché (DPM), les travaux de platelages extérieurs en bois objets du présent marché, ainsi que la fourniture et pose de supports de type plots polymères s'ils sont prescrits, comprennent :

- le dossier d'exécution (études et plans) nécessaire à la conception, la fabrication et la mise en œuvre incluant, notamment :
 - rappel de la description de l'environnement et de l'usage attendu ;
 - choix des matériaux et produits ;
 - plans de conception et de réalisation ;
- l'approvisionnement et le stockage sur le site de la construction ;
- la mise en œuvre y compris les ancrages s'ils sont nécessaires tels que définis dans le NF DTU 54.1 P1-1 (CCT) ;
- la fourniture des échafaudages éventuels, leur montage, leur pose et leur dépose ainsi que les dispositifs nécessaires pour assurer la sécurité du personnel en cas de platelages extérieurs en bois positionnés en hauteur ;
- le nettoyage, l'enlèvement des déchets résultant des travaux de platelage et la libération du chantier relatif à ces travaux.

Recommandations sur le contenu des Documents Particuliers du Marché :

Généralités tous corps d'état

- La description de l'ouvrage principal sur lequel le platelage est attaché ;
- la hauteur totale de l'ouvrage (nu supérieur du sol fini) et la hauteur d'arase du support ;
- la description des spécificités techniques impactant la durabilité du platelage (profils de forme, drainages, etc.) ;
- les matériaux constituant le support et leurs caractéristiques ;
- la largeur d'appui des éléments de structure supportant les platelages extérieurs ;
- l'entraxe des appuis des éléments support en cas de structures linéaires (solives, poutres, etc.) ;
- les sollicitations requises pour le dimensionnement des supports de platelage (charges d'exploitations selon l'Eurocode 1 pour la partie bâtiment ou exigences spécifiques plus importantes, détermination du poids propre du platelage, effort d'arrachements éventuels, etc.).

Ouvrages de revêtement extérieur

- L'aspect architectural du platelage, l'aspect, le profil et le calepinage des lames ;
- le choix d'interposition d'un lambourdage ou non ;
- la nature du support (surfacique, linéaire ou ponctuel) ;
- les charges d'exploitations requises nécessaires au dimensionnement du platelage (Eurocode 1 pour la partie bâtiment ou exigences spécifiques plus importantes) ;
- la direction des vents dominants (pour justification au soulèvement s'il y a lieu) ;
- la description de l'environnement des ouvrages de platelage pouvant impacter la protection aux intempéries (débords de toitures, etc.) ;
- la définition de paramètres réglementaires éventuels ou spécifiques (en matière de sécurité incendie par exemple) ;
- pour les supports linéaires et ponctuels, les entraxes entre appuis et largeurs des appuis ;

- la nature du traitement architectural éventuel des chants latéraux ;
- l'écartement par rapport à d'autres ouvrages existants ;
- le niveau d'implantation du platelage avec côte du support et nu supérieur du platelage. Cette implantation peut s'exprimer en fonction du sol fini de sols extérieurs ou intérieurs contigus ;
- les caractéristiques technologiques et physiques des bois massifs qui doivent être utilisés, notamment l'essence, le choix d'aspect et les singularités admises ;
- l'humidité des bois (lambourdes et lames) à la mise en œuvre ;
- les tolérances dimensionnelles admises ;
- le mode de finition éventuelle (peinture, lasure, huile, etc.) ;
- le niveau de classe d'emploi requis ;
- la description des traitements éventuels (insectes, champignons) à appliquer aux bois de platelage pour satisfaire aux exigences face aux risques biologiques spécifiées dans la NF DTU 51.4 P1-2 (CGM) ;
- la nature des fixations entre lame et lambourde ;
- la nature des fixations entre platelage et support ;
- le calendrier d'exécution des travaux et la coordination avec les autres entreprises.

Soutenu par :



avec le soutien du
CODIFAB
comité professionnel de développement
des industries françaises de l'aménagement et du bois.



Les opérateurs :

